

Examen professionnel de technicien/ technicienne de fouilles archéologiques

Directives d'application du règlement d'examen du 1. Février 2024

1. Introduction

1.1 Objectif des présentes directives

Les directives d'application du règlement des examens pour l'obtention du diplôme de technicien de fouilles archéologiques précisent et expliquent les indications contenues dans le règlement des examens lorsque cela est nécessaire. Elles s'adressent à des personnes qui sont actives depuis plusieurs années dans l'archéologie et souhaitent obtenir une meilleure qualification professionnelle dans le domaine de la technique des fouilles.

1.2 Profil

Domaine:

Les techniciens de fouilles archéologiques travaillent en archéologie et aux Monuments et Sites. En tant que directeurs techniques, ils sont responsables de la planification, la conduite, le contrôle, l'élaboration et l'archivage des objets de fouilles et des travaux d'analyse du bâti. En étroite collaboration avec la direction scientifique, ils transposent les problèmes posés sur le plan technique. Ils représentent les intérêts des archéologies cantonales, respectivement des offices cantonaux des Monuments et Sites, auprès des maîtres d'oeuvre, des entreprises de génie civil et des autorités. Ce métier exigeant une grande variété de connaissances dans des domaines très différents s'adresse spécialement à des personnes polyvalentes.

Les techniciens de fouilles travaillent de façon indépendante, tantôt seuls, tantôt en équipe, souvent à l'air libre, en toute saison et par tous les temps. Il faut supporter la poussière et le bruit, parfois très importants lors des fouilles et de la documentation du bâti. Au bureau, les techniciens de fouilles utilisent l'ordinateur pour accomplir une partie des tâches administratives et réaliser la documentation du chantier.

Mission: les diverses facettes de la direction de chantier de fouilles archéologiques

Planification

Vous êtes capable de:

- Vous procurer tous les documents nécessaires (fouilles anciennes, archives, documents de base etc.);
- Planifier et organiser de la façon la plus économique possible l'équipement et l'infrastructure (abris de fouille, locaux de travail, toilettes, raccordement électrique etc.) ainsi que le recours aux machines de chantier;
- Convenir des travaux prévus ou en cours avec les autorités et les entreprises de construction et organiser l'avancement des travaux en conséquence;
- Établir un budget;
- Agir dans le respect du statut du personnel;
- Réunir une équipe de fouille équilibrée en fonction des besoins, c'est à dire participer à la sélection des collaborateurs;
- Définir la répartition des tâches et des compétences au sein de l'équipe et le cahier des charges de chaque collaborateur.

Conduite des travaux

Vous êtes capable de:

- Implanter le système de carroyage;
- Choisir et appliquer à bon escient les méthodes de fouilles les plus adaptées en fonction des contraintes scientifiques, temporelles et financières;
- Reconnaître et interpréter les structures archéologiques; adapter la méthode de fouille aux structures découvertes et avoir recours aux bons outils;
- Reconstituer la formation des structures. Cette phase du travail requiert la capacité de visualiser les objets en 3-D, de reconnaître les relations entre les structures et de les garder en mémoire;
- Documenter les situations de découvertes au moyen de photographies techniques, de dessins et de descriptions écrites (photos, schémas, dessins à l'échelle, tenue du journal de fouille, descriptions et synthèses);
- Identifier l'appartenance stratigraphique des trouvailles; assurer leur prélèvement, leur conditionnement et leur transport en fonction de la problématique et de leur conservation spécifique; le cas échéant, décider et mener à bien le prélèvement de blocs;
- Coordonner l'implication des spécialistes (conservateurs des Monuments et Sites, dendrochronologues, géologues...) et intégrer leurs résultats pour y adapter les travaux en cours;
- Prélever des échantillons en vue d'analyses spécialisées;
- Garantir le respect des normes de sécurité et de santé publique;
- Assurer les premiers secours en cas d'urgence;
- Contrôler en continu les coûts et les délais (gestion de projet);
- Épargner au maximum l'impact du chantier sur l'environnement.

Travaux post-fouilles

Vous êtes capable de:

- Organiser l'enlèvement des structures de chantier; le cas échéant, rendre le terrain dans un état constructible;
- Contrôler les factures au fur et à mesure de leur arrivée;
- Rédiger un rapport final de fouilles résumant les résultats des recherches;
- Fournir une documentation bien ordonnée et prête à être archivée.

Compétences sociales

Vous êtes capable de:

- Travailler en étroite collaboration avec votre supérieur;
- Employer au mieux le personnel de fouilles en fonction de ses compétences;
- Diriger, introduire le personnel de fouilles dans le travail et lui proposer une formation continue; assurer la qualité du travail fourni;
- Prendre des responsabilités, mais aussi déléguer en cas de besoin;
- Motiver vos collaborateurs et encourager l'esprit d'équipe;
- Expliquer votre travail de façon attrayante (visites guidées, informations aux personnes intéressées, journées portes ouvertes et conférences de presse).

Autres tâches

Vous êtes capable de:

- Suivre des formations continues en fonction des possibilités qui vous sont offertes;
- Transmettre les méthodes de fouilles les plus innovantes;
- Prospector le terrain par des prospections systématiques suivant le cadastre;
- Contrôler l'état des monuments classés, le cas échéant évaluer les risques de détérioration.

Apports du métier à la société

La recherche archéologique est reconnue d'utilité publique. Elle vise à augmenter les connaissances de l'homme sur ses origines et à trouver des réponses aux questionnements fondamentaux de l'humanité.

L'archéologie s'engage à mettre en sûreté et à entretenir l'héritage du passé. Il s'agit d'une archive qui contient des témoins de l'activité humaine depuis l'aube des civilisations jusqu'à l'heure actuelle. Il convient de conserver cet héritage culturel. L'archéologie travaille sur le long terme, de façon scientifique et concertée. Elle informe régulièrement le grand public de ses apports à l'histoire.

1.3 Organes d'examen

La composition de la commission des examens ainsi que ses devoirs sont édictés dans le règlement des examens sous ch. 2.1 à 2.2.

Aussi bien lors de la constitution de la commission des examens que lors du choix des experts et du jury, on veillera à respecter autant que possible l'équilibre entre les représentants des branches scientifiques et techniques de l'archéologie.

Le secrétariat assure les fonctions suivantes:

- a) Publication des examens;
- b) Contrôle des inscriptions;
- c) Transmission de la décision d'acceptation ou de rejet de leur candidature aux candidats;
- d) Convocation des candidats;
- e) Convocation des experts d'examen;
- f) Suivi de la correspondance;
- g) Contacts avec les offices concernés;
- h) Conservation des actes et documents d'examens pendant au moins 10 ans (Archives des examens).

L'interlocuteur officiel est le président de la commission des examens.

En règle générale, le président de la commission des examens n'assume pas de fonction dans le jury.

2. Informations sur l'obtention du diplôme

2.1 Procédure administrative

La procédure est indiquée dans le règlement des examens sous ch. 3.

2.2 Frais à la charge des candidats

Les questions relatives aux frais sont déterminées par le règlement des examens sous ch. 3.4.

En cas de difficultés financières, il est possible d'adresser une demande de réduction ou de dispense des droits d'inscription au président de la commission des examens. Ce type de demande sera traité en toute confidentialité.

Le montant des frais d'examens est précisé dans la publication des examens.

Les taxes pour l'émission du diplôme peuvent être exigés en sus.

3. Conditions d'admission à passer les épreuves

Les conditions requises pour être autorisé à passer l'examen sont édictées dans le règlement d'examens sous ch. 3.3.

L'éventail des connaissances exigées ne correspond pas obligatoirement à l'expérience professionnelle du candidat. En général, le niveau de savoir exigé est supérieur à celui qui est nécessaire pour occuper un poste particulier.

C'est pourquoi, afin d'éviter tout malentendu, les documents suivants seront distribués aux candidats avec les formulaires d'inscription:

- Un formulaire d'inscription, dans lequel le candidat précise sa période de prédilection (époque).
- Une notice précisant ce que la commission des examens entend par expérience du métier. Le principe de base en est que les 4 à 6 années de travail en archéologie ont permis au candidat de se familiariser avec un maximum de situations archéologiques différentes; en outre, le candidat doit avoir déjà eu l'occasion d'exercer une fonction dirigeante sur une fouille avant de s'inscrire à l'examen. La signature conjointe du candidat et de son employeur confirme que les deux parties ont pris connaissance de cette notice.

4. Examens

4.1 Procédure administrative

Les questions administratives sont fixées dans le règlement d'examens sous ch. 4.1 à 4.3. Les informations concrètes concernant l'examen sont transmises par écrit aux candidats. Les documents des examens précédents ne sont pas publiés.

4.2 Organisation et déroulement

Les examens théoriques se déroulent sur des jours consécutifs. Ils concernent les parties „connaissance théoriques I, II et III „, et la gestion d'entreprise, telles que définies dans le règlement des examens sous ch. 5.1. En général, cet examen se déroule fin Janvier.

L'examen oral porte sur deux des trois périodes concernées (préhistoire, romain, Moyen-Age). La période annoncée par le candidat comme sa spécialité dans le formulaire d'inscription est examinée d'office. Le candidat choisit lui-même la seconde période sur laquelle il sera examiné.

L'examen pratique concerne les Parties « Terrain I, II, III et IV », telles que définies dans le règlement des examens sous ch. 5.5. Il se déroule entre Février et Novembre, directement sur le chantier de fouilles archéologiques qui a été confié au candidat par son employeur. Il se déroule en fonction des exigences et dispositions de l'employeur. Si un employeur n'est pas en mesure de proposer un objet de fouille adéquat au candidat, ce dernier devra chercher, en collaboration avec la commission des examens, un chantier de remplacement adéquat.

Pour l'examen pratique, l'expert personnel attribué au candidat se déplace sur le terrain trois jours non consécutifs. Durant ces trois jours, il examine la façon de travailler du candidat afin de se forger une opinion sur ses capacités dans la profession et ses compétences sociales. L'une de ces trois journées - en général la dernière, l'expert personnel se fait accompagner de deux autres experts, dont le choix est fixé dans le règlement des examens sous ch. 4.45. Ceux-ci certifieront que l'expert personnel peut justifier ses appréciations de façon claire et impartiale. Dans la mesure du possible, au moins l'un de ces deux experts complémentaires devrait participer à la totalité de l'examen pratique. Aucune information sur les notes partielles n'est donnée avant l'envoi de la décision sur l'octroi du brevet par la commission d'examen (remarque : ni par écrit ni oralement).

4.3 Epreuves d'examen

Les épreuves d'examen comprennent selon le règlement des examens (ch. 5.11):

1. Terrain I

1.1 préparation

1.2 direction et organisation

2. Terrain II

2.1 photographie

2.2 dessin

2.3 topographie

3. Terrain III

- 3.1 Documentation descriptive
- 3.2 description et interprétation des découvertes
- 3.3 élaboration du rapport

4. Terrain IV

- 4.1 sciences annexes
- 4.2 prélèvement et conditionnement d'objets
- 4.3 prélèvement d'échantillons

5. Théorie I

- 5.1 organisation et budget
- 5.2 prescriptions légales
- 5.3 mesures de sécurité et premiers secours
- 5.4 informatique.

6. Théorie II

- 6.1 photographie
- 6.2 dessin
- 6.3 topographie

7. Théorie III

- 7.1 analyse des structures
- 7.2 interprétation des structures
- 7.3 description des objets et des structures

8. Théorie IV

- 8.1 connaissances archéologiques
- 8.2 connaissances archéologiques
- 8.3 sciences annexes
- 8.4 prélèvements et conditionnement des objets

Définitions pour l'évaluation des connaissances:

Connaissances approfondies:

Le candidat montre des connaissances approfondies dans le domaine testé, il est capable de les utiliser dans la pratique et d'en justifier l'emploi.

Connaissances de base:

Les connaissances du candidat lui permettent une évaluation sommaire de la situation, sans forcément être capable de prendre les mesures adéquates.

Connaissances générales:

Le candidat dispose de connaissances générales ou superficielles sur le sujet traité.

1. Terrain I

1.1 Préparation du chantier

Connaissances approfondies:

- Contrat / objectifs de la fouille
- Le cas échéant, documents sur les fouilles antérieures (les retrouver et les consulter)
- Budgéter le chantier (évaluer le temps de fouilles/ le besoin en personnel/ les machines à employer/ l'infrastructure et le matériel nécessaires)

Connaissances de base:

- Bibliographie de référence

1.2 Conduite et Organisation

Connaissances approfondies:

- Direction de l'équipe de fouilles
- Répartition des tâches, horaires
- Surveillance et contrôle des travaux
- Présentation («vente») de la fouille au grand public
- Ordre sur le chantier
- Respect des normes de sécurité et de santé publique
- Premiers secours

2. Terrain II

2.1 Photographie

voir aussi sous Théorie II

Connaissances approfondies:

- Organisation ;
- Bases techniques ;
- Journal photographique
- Présentation des images

2.2 Dessin

voir aussi sous Théorie II

Connaissances approfondies:

- Lisibilité des dessins (compréhension par généralisation)
- Choix de l'échelle
- Choix du type de relevés (à l'échelle/ schéma)
- Etat général (régularité, propreté, intégralité)

2.3 Topographie

voir aussi sous Théorie II

Connaissances approfondies:

- Implantation du carroyage y compris nivellement (fixation / indications claires et propres des points de mesure)
- Cahier de relevé
- Mensurations de détail
- Contrôle

3. Terrain III

3.1 Documentation descriptive

voir aussi sous Théorie III

3.2 Description et interprétation des découvertes

voir aussi sous Théorie III

3.3 Etablissement du rapport

Connaissances approfondies:

- Récapitulation écrite des résultats significatifs
- Respect d'un plan clair suivant les phases successives
- Suggestions pour la poursuite des travaux

4. Terrain IV

4.1 sciences annexes

voir aussi sous Théorie IV

4.2 prélèvement et conditionnement d'objets

Connaissances approfondies:

- Organisation
- Cahier de prélèvement des objets
- Adéquation des méthodes employées

4.3 prélèvement d'échantillons

Connaissances approfondies:

- Organisation
- Cahier de prélèvement des échantillons

- Adéquation des méthodes employées

5. Théorie I

5.1 Organisation et Budgétisation

Connaissances approfondies:

- Planification des fouilles y compris le devis
- Correspondance
- Rapport de travail (journal technique de fouilles)
- Etablissement et révision du budget

Connaissances de base:

- Connaissances des principaux tarifs des entreprises de génie civil

5.2 Prescriptions légales

Connaissances de base:

- Lois constitutionnelles
- Lois cantonales et/ou communales
- Statut du personnel

5.3 Sécurité et premiers secours

Connaissances approfondies:

- Prescriptions de la SUVA
- Mesures immédiates pour sauver la vie (MISV)
- Prévention des accidents

Connaissances générales:

- Manipulation des produits dangereux et/ou nocifs dans les sols et à l'intérieur

5.4 Informatique

Connaissances approfondies:

- MS – Office

Connaissances générales:

- GIS
- CAD
- Bases de données
- Programmes de retouche photographique
- Formats de fichiers

6. Théorie II

6.1 Photographie

Le technicien de fouilles archéologiques doit être capable d'assurer de façon indépendante et professionnelle l'ensemble des relevés photographiques d'une fouille à l'air libre ou à l'intérieur d'un bâtiment puis d'archiver cette documentation.

Connaissances approfondies:

- technique photographique
- Utilisation et entretien courant des appareils analogiques et numériques, mesure de l'exposition, diaphragme, focale, mise au point, profondeur de champ, luminance, verrouillage de l'objectif, nettoyage, accessoires, statif.
- Techniques de prise de vues
- Lumière, filtres, couleurs (balance des blancs)

- surfaces, profil, vus générales, vues de détail, suivi des relevés photo, présentation des photos (prises de vue de travail),
- Retouches
- Catalogage analogique et numérique, dimension des fichiers images, résolution, enregistrement et sauvegarde des données

Connaissances de base:

- Formats de films, degrés de résolution
- Prises de vues à l'intérieur, prises de vues architecturales, photos simples d'objets, reproduction, influence de la perspective sur les photos (position de la caméra, Shift)
- Conduction de la lumière, sources de lumière artificielles, flash manuel, spots de studio, températures de couleur
- Retouche simple des photos, scans et impression de photos

Connaissances générales:

- Appareils professionnels
- Photographie numérique en relation avec la photogrammétrie pour la documentation graphique
- Conduction de la lumière: rayonnements UV, effet « Schwarzschild », bruits de fond, nombre de bits (définition des couleurs), spectre de couleurs
- Compression des données, formats de fichiers

6.2. Dessin

Connaissances approfondies:

- Lecture et interprétation des cartes, des plans, des prises de vues photographiques et des relevés photogrammétriques
- Connaissance des outils et matériaux de dessin
- Savoir décider sous quelle forme, avec quels moyens et à quelle échelle un dessin doit être effectué
- Création de schémas à main levée, de schémas d'orientation et d'esquisses en perspective
- Dessin de structures horizontales dans les fouilles de surfaces et verticales dans les fouilles de bâtiments ainsi que de leurs coupes
- Standardisation des dessins archéologiques
- Inscriptions et symboles graphiques
- Choix et contrôle de tous les dessins de relevé
- Dessin à l'échelle d'objets et d'éléments architecturaux (sans mise au net)

Connaissances de base:

- Mise au net des travaux cités ci-dessus pour la publication

Connaissances générales:

- CAD

6.3. Topographie

Le technicien de fouilles archéologiques doit pouvoir assurer les relevés topographiques du chantier. Pour cela, il doit être performant dans les domaines suivants:

Connaissances approfondies:

- Préparation des documents de travail: fiches de relevés pour les plans, coordonnées et altitudes (rattachement aux référentiels fédéraux et mondiaux)
- Installation et fixation d'un carroyage s'intégrant dans le système géodésique fédéral
- Formation des fouilleurs aux techniques de mensurations et surveillance de leurs travaux ;
- Implantation de repères altimétriques en relation avec le système géodésique fédéral

- Maniement du théodolite
- Exécution des nivellements de surfaces et de cheminements
- Mesure et détermination de l'emplacement des points de repères au moyen de la triangulation et des coordonnées polaires
- Installations simples avec des moyens auxiliaires, par exemple décamètre, distomètre, fil à plomb, jalons, équerre optique etc.
- Contrôle du bon fonctionnement du théodolite
- Documentation des nivellements (esquisses, protocole, listes)
- Méthodes de calcul de base dans le nivellement (théorème de Pythagore, interpolation, dispersion des erreurs)
- Contrôle des mesures.

Connaissances de base:

- Sources d'erreurs et leurs effets
- Théodolite

Connaissances générales:

- Méthodes conventionnelles et modernes de mensuration; appareillages modernes (Tachéomètre)
- Organisation du service topographique fédéral suisse: Swisstopo (cartes topographiques fédérales) et organismes officiels de mensuration (Géomètres, service du cadastre)
- GPS, Global Positioning System
- Relevé tridimensionnel des bâtiments
- Systèmes de dessin et de cartographie assistés par ordinateur (CAD, GIS)
- Photogrammétrie ;
- Programmes employés spécifiquement en archéologie (TachyCAD, Archéocad, Photoplan)
- Scanning au laser en 3D

7. Théorie III

7.1. Analyse des structures

Connaissances approfondies:

- Démarche professionnelle orientée en fonction des objectifs de la fouille, respectivement de l'analyse du bâti: en se basant sur la problématique, qu'il développe le cas échéant au fur et à mesure avec la direction scientifique du chantier, le technicien choisit la méthode la plus appropriée pour répondre aux questions ouvertes.

Exemples de questions:

On cherche à déterminer l'extension d'une couche, les relations entre deux murs, les différentes phases d'activation d'un foyer, la réutilisation d'un trou de poteau ou si les multiples ouvertures observées dans un mur sont contemporaines ou se sont succédé dans le temps.

Exemple de traitement de la question:

- Où faut-il implanter un sondage ?
- Où faut-il laisser un profil témoin ?
- Quelle partie de la surface faut-il fouiller, et de quel côté faut-il commencer ?
- Où faut-il enlever la couche d'enduit au burin ?
- Où et comment peut-on enlever l'enduit peint ?

Questions à poser au cours de l'analyse:

- *Est-ce que la fouille fine a apporté une réponse claire à la question posée? Faut-il contrôler les résultats obtenus à un autre endroit? Est-ce que l'hypothèse de départ a été confirmée ou infirmée? Est-ce que des contradictions sont apparues par rapport aux*

observations antérieures? Quel est l'impact d'une question particulière sur la compréhension d'ensemble?

7.2. Interprétation des structures

Connaissances approfondies:

- Interprétation d'une structure identifiée par l'analyse consciente des découvertes: est-ce que les deux phases sont bien respectées : en premier la description technique pure, ensuite l'interprétation ?

Exemple de description:

Fosse: fond circulaire de 40 cm de diamètre, profondeur 50 cm, pierres redressées tapissant le bord, remplissage humique avec cailloux épars... etc.

Exemple d'interprétation:

- *Trou de poteau. Interprétation plus poussée: se trouve aligné sur les trous de poteaux 23, 45 et 46 ; fait partie du bâtiment A*

Le technicien de fouilles archéologiques:

- Reconnaît si un mur a été implanté dans un fossé de fondation ou s'il a été monté directement sur le sol
- Sait sur quelles observations on se base pour interpréter une couche comme niveau de construction
- Cherche activement des éléments pour préciser la fonction d'une fosse

- Sait différencier les couches importantes des couches accessoires
- Reconnaît dans les profils les éléments clef qui permettent d'établir leur chronologie relative
- Se demande toujours à la vue d'un mur où sont l'intérieur et l'extérieur, et s'il est possible de définir une pièce à partir de ce mur et des autres murs déjà découverts.

7.3 Description des structures

Connaissances approfondies:

- Tout d'abord description sobre et technique, bien différenciée d'interprétations souvent trop rapides. Description succincte, éventuellement standardisée, des structures apparaissant régulièrement, *par ex. trous de poteaux, niveaux de déambulation, fosses funéraires, murs, foyers, état des lieux après un décapage*
- Description d'un profil, établissement d'une chronologie relative des événements (*terrassements – construction – utilisation – destruction - nouvelle construction...*)
- Dans un deuxième temps : interprétation des structures découvertes au moyen d'arguments fondés
- Association des éléments appartenant à un même ensemble (*mur et son niveau d'implantation, foyer associé à l'horizon de sol correspondant*)
- Romain et Moyen-Age: description des pièces ; emplacement, agencement dans le bâtiment, remarques sur les sols, les murs, les plafonds et les ouvertures
- Synthèse des observations individuelles (selon les couches, les pièces, les surfaces) dans des rapports intermédiaires ; regroupement des résultats selon les phases de construction ou d'occupation
- Contrôle des résultats obtenus ; questions en suspens ; bases pour la poursuite des travaux, associées à une problématique claire.

8. Théorie I

8.1 und 8.2 Connaissances en archéologie

Connaissances approfondies:

- Dans la spécialité indiquée par chaque candidat

Connaissances de base:

- Dates - repères et appellations des époques en Suisse de la préhistoire à l'époque contemporaine

- Développement économique et social en Suisse de la préhistoire à l'époque contemporaine
- Pratique de la culture matérielle en Suisse de la Préhistoire à l'époque contemporaine

8.3 Sciences annexes de l'archéologie

Connaissances approfondies:

- Identification des situations typiques pour un prélèvement
- Prélèvement des échantillons: genre de prélèvement, quantité, genre d'emballage
- Entreposage et transport des échantillons (Sédiments, bois et C-14)

Connaissances de base:

- Description des sédiments, de la stratigraphie et de la formation des sols
- Dendrochronologie et analyses C-14
- Anthropologie
- Archéozoologie
- Prospection à pied/ relevés cartographiques, prospection aérienne
- Sondages et carottages
- Emploi du détecteur de métaux

Connaissances générales

- Méthodes de détermination: Thermoluminescence, Archéomagnétisme
Géomorphologie, Analyse des phosphates, Paléontologie, Détermination de l'ADN
analyses isotopiques, Archéométabolisme, détermination des essences de bois
Archéobotanique
- Prospection géophysique: mesure de la résistivité des sols, géomagnétisme, géoradar

8.4 Prélèvement et conditionnement des trouvailles

Connaissances approfondies:

- Prélèvement professionnel, localisation, étiquetage et transport des objets
- Listes des objets trouvés, gestion des objets, prélèvements en blocs, fouille des objets de grandes dimensions
- Comportement vis à vis des objets fragiles, des dépôts, dégagement et prélèvement des squelettes avec ou sans offrandes, conditionnement spécifique des objets en fonction de leur nature et de leur état de conservation, influences de l'environnement sur les objets trouvés et leur conservation

Connaissances de base:

- Méthodes de consolidation simple

Connaissances générales:

- Méthode de prélèvement au Cyclohexane

4.4. Attribution des notes

Les questions concernant l'attribution des notes sont fixées dans le règlement des examens sous ch. 6.

Lors de la réunion de notation, la commission des examens écoute les experts et prend en compte leurs suggestions de notes. Les experts complémentaires de l'examen pratique doivent certifier que les critères d'évaluation sont bel et bien comparables pour tous les candidats.

Suite à la réunion de notation, un certificat indiquant le détail de toutes les notes de l'examen est établi. Ce certificat est cosigné par deux membres de la commission des examens et par l'expert personnel puis envoyé par poste aux lauréats.

Un double du certificat est déposé dans les archives d'examens, qui ne sont pas accessibles aux tiers.

En cas de litige, le candidat a le droit de consulter les actes des examens.

4.5. Recours auprès du SEFRI

Si un candidat a échoué à l'examen, il en sera informé par lettre recommandée. Il aura alors la possibilité de faire recours auprès du SEFRI. Une notice indiquant la marche à suivre lui sera envoyée en même temps que l'avis d'échec en recommandé.